

***S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC***  
***Procès-Verbal du Comité Syndical***  
***Séance du 16 décembre 2021***

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2021
3. Point d'actualité : tableau de bord d'activité
4. Il était une fois... le Pôle Ressources Humaines et Affaires Juridiques
5. Délibérations

**DIRECTION GENERALE**

- Mise en place du projet « Paniers et frigos partagés » D-2021/039

**RESSOURCES HUMAINES**

- Organigramme et tableau des effectifs D-2021/040
- Mise en place d'un coffre-fort numérique D-2021/041
- Convention de partenariat pour les dossiers de retraite avec le CDG33 D-2021/042

**FINANCES**

- Dépenses payables sans ordonnancement préalable D-2021/043

**6. Communication**

- Rapport social unique
- Tableau de suivi des problématiques de stationnement

**7. Questions diverses**

**Etaient présents à titre de titulaires :**

Mesdames DEMANGE, FAHMY, JAMET, KUHN, SCHMITT, et Messieurs BELPERRON, et GIRARD

**Etaient en visioconférence à titre de titulaires :**

Madame BOUVIER

**Étaient présentes à titre de suppléantes :**

Mesdames AMOUROUX, DELNESTE, JUSTOME et Monsieur FEYTOUT

**Etaient excusés :**

Mesdames DELUC, EL KHADIR, LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE.

**Etaient présents à titre technique :**

Pour le SIVU : Mesdames SALARIS-BORGNE, Chargée de Mission Responsabilité Sociétale et Environnementale, VEZIN, Responsable Ressources Humaines et Affaires Juridiques et LACOMBE, Responsable du pôle Finances-Budget-Marchés et Messieurs SIMON, Directeur Général des Services, IAPICHINO, Directeur Technique, et CUNY, Responsable Santé et Prévention et Assistant Affaires Juridiques.

**Était présente en qualité d'auditrice :**

Madame LAHITTE, Directrice Logistique de la Ville de Mérignac.

La séance est ouverte à 9 heures 37 par Madame JAMET, Présidente du SIVU.

**Madame JAMET :**

Je vous propose d'élire le secrétaire de séance.

Madame FAHMY est élue secrétaire de séance.

**Madame JAMET :**

Nous pouvons à présent passer à l'approbation du Procès-Verbal du 18 novembre 2021. Madame DELUC, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction. Avez-vous des observations ?

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

## Points d'actualité

**Madame JAMET :**

Je laisse la parole à Christophe SIMON.

**Monsieur SIMON :**

Le tableau de bord avec les informations de novembre consolidées est distribué et partagé avec les élus en distanciel. Nous avons anticipé une baisse de fréquentation des convives en novembre, puisque les vacances scolaires n'étaient pas prévues sur ce mois lors de la construction du prévisionnel. Cependant, la baisse n'est pas aussi conséquente que ce que nous craignons. Par ailleurs, la livraison de repas complémentaires (repas ayant occasionné une relivraison pour diverses raisons, dont une commande insuffisamment estimée) reste un sujet qui mérite notre attention puisque les chiffres sont importants et impactent notre organisation au quotidien.

Quand bien même ils devront évoluer suite à l'audit ESPELIA, les indicateurs de satisfaction sont globalement conformes aux objectifs que nous nous étions fixés. Il en est de même pour nos objectifs qualitatifs : la part de nos approvisionnements bio, bio locorégionaux et SIQO sont tous au-delà de nos objectifs voire des obligations découlant de la loi EGALIM. A ce sujet, nous vous informons que nous venons d'obtenir, avec les satellites municipaux, pour la troisième année consécutive, une labellisation ECOCERT de niveau 2. Nous espérons et souhaitons pouvoir célébrer cette réussite avec les villes au début de l'année 2022, si les conditions sanitaires le permettent.

Enfin, d'un point de vue budgétaire, le coût alimentaire est maîtrisé et nous n'aurons pas besoin d'une deuxième subvention d'équilibre telle qu'abordée dans le cadre de la récente décision modificative. Pour rappel, le budget primitif 2021 a été construit avec une première demande de subvention pour ne pas avoir à augmenter le prix de vente du repas du SIVU aux villes. Cependant, la conjoncture sanitaire ayant impacté nos recettes, nous avons évoqué, lors de la séance précédente, et notamment lors des débats sur la décision modificative n°1, l'éventualité d'une deuxième subvention pour couvrir une partie des frais fixes engagés (paie du personnel, location de camions...). Nous savons désormais qu'il n'y aura pas nécessité de demander cette deuxième subvention.

Madame DEMANGE entre dans la salle à 9h45.

**Madame JAMET :**

Je tenais également à vous faire part de la tenue du jury de recrutement afin de pourvoir au remplacement de Monsieur SIMON, Directeur Général, qui fait valoir ses droits à retraite en 2022. Il a été décidé, à l'unanimité, de recruter Monsieur Samuel ABURTO, actuellement Directeur du pôle enfance, jeunesse et éducation à Villenave d'Ornon. Le jury, composé de la Directrice Générale des Services de Mérignac, de Monsieur BELPERRON, de la Directrice Générale Adjointe à l'Education, Sport et Société de Bordeaux et de moi-même, a rencontré quatre candidats et a retenu la candidature de Monsieur ABURTO à l'unanimité. Son arrivée est prévue le 1<sup>er</sup> mars 2022.

D'autre part, nous avons organisé une restitution de l'audit ESPELIA aux deux Maires qui ont fixé comme priorités de poursuivre sans tarder l'opération de restructuration/extension et d'engager le débat sur les autres préconisations. Ce sera fait, pour la partie immobilière, début janvier avec l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

**Monsieur BELPERRON :**

Outre la tenue prochaine d'une réunion avec l'AMO pour parler du projet restructuration/extension, les Maires ont souhaité que les deux villes et le comité syndical définissent des objectifs conjoints, ciblés, réalistes et chiffrés.

**Madame JAMET :**

C'est effectivement primordial et cela est directement lié au projet restructuration/extension. Cela étant, la feuille de route engagée en début d'année suite au séminaire, permet aussi de poser les choses. Enfin, nous entamerons au premier semestre 2022 la rédaction d'une nouvelle convention villes/SIVU qui favorisera la prolongation de ce travail.

Madame JUSTOME entre dans la salle à 9h50.

La Présidente et l'ensemble des personnes présentes adressent leurs félicitations à Madame SALARIS-BORGNE pour l'obtention de son concours d'attachée territoriale.

## Il était une fois ... le Pôle Ressources Humaines et Affaires Juridiques

*Présentation est faite par Madame VEZIN et Monsieur CUNY*

**Madame JAMET :**

Je remercie Madame VEZIN et Monsieur CUNY pour cette présentation. Avez-vous des questions ?

**Monsieur GIRARD :**

Quel est le temps moyen d'une durée de carrière pour les agents du SIVU ?

**Madame VEZIN :**

Il y a très peu de turn-over. Par exemple, les agents transférés à la création de l'établissement des villes de Bordeaux et de Mérignac travaillent toujours chez nous, ou l'ont fait jusqu'à leur départ en retraite. Il n'y a donc pas à proprement parler de durée de carrière mais une durabilité tout au long de la carrière.

**Monsieur GIRARD :**

Cela signifie que l'âge moyen doit être assez élevé ?

**Madame VEZIN :**

En effet, la moyenne d'âge est d'un peu plus de 47 ans. Cependant, une vague de départs en retraite se profile et devrait permettre de rajeunir la moyenne d'âge.

**Madame JAMET :**

Si personne d'autre n'a de remarque, je propose de passer aux délibérations.

## DELIBERATIONS

### D-2021/039 – Mise en place du projet « Paniers et frigos partagés »

*Présentation est faite par Madame SALARIS-BORGNE*

**Madame JAMET :**

Cette nouvelle façon d'accompagner les agents s'inscrit dans la politique RSE de l'établissement et se veut dans la trajectoire de la loi EGALIM pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

**Madame FAHMY :**

Je tiens à souligner que le rapport de la délibération ne rend pas complètement justice à la réelle ampleur du projet et à ses aspects sociaux, sociétaux et environnementaux. Cela va bien au-delà de la prise en compte du gaspillage alimentaire et je trouve, pour ma part, ces projets extrêmement intéressants.

**Madame JAMET :**

Avez-vous des questions ? Passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## D-2021/040 – Organigramme et tableau des effectifs

*(Lecture est faite des documents)*

### **Madame JAMET :**

Je laisse Madame VEZIN présenter cette délibération.

### **Madame VEZIN :**

Cet exercice annuel permet d'avoir une photographie à un instant donné des effectifs et de l'organisation du travail. Le choix a été fait depuis la création du SIVU de présenter, une fois par an, au comité un tableau reprenant l'intégralité des effectifs et l'organigramme de façon à ce que l'organe délibérant dispose régulièrement d'une vision exhaustive de l'organisation humaine du SIVU.

Pour 2022, il vous est demandé d'autoriser la création de deux postes : un en Ressources Humaines et l'autre en Qualité-Achats pour les motifs présentés dans le rapport de la délibération. Les autres modifications du tableau des effectifs correspondent au parcours de carrière des agents du SIVU : Promotion, remplacement des départs en retraite...

La présentation de l'organigramme met en évidence le renforcement du Service Méthode qui s'apparente à un contrôle de gestion internalisé et permet, par la multitude des analyses effectuées, de faciliter et de fiabiliser le travail de tous et d'optimiser la gestion budgétaire.

### **Madame JAMET :**

Si personne n'a d'observation, je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## D-2021/041 – Mise en place d'un coffre-fort numérique

*(Lecture est faite des documents)*

### **Madame JAMET :**

Monsieur CUNY nous présente cette délibération.

### **Monsieur CUNY :**

C'est une solution facile à mettre en place et peu onéreuse qui permettra de communiquer des documents de manière officielle et sécurisée aux collègues. Ceux-ci auront même la possibilité de déposer des documents pour les conserver, sans que l'employeur ne le sache. Cette démarche s'inscrit dans la numérisation de la RH évoquée dans la présentation qui vous a été faite et contribue à l'inscription de l'établissement dans une démarche de RSE au travers, notamment, de l'économie de papier réalisée.

### **Madame JAMET :**

Avez-vous des questions ? Passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**D-2021/042 – Convention de partenariat pour les dossiers  
de retraite avec le CDG33**

*(Lecture est faite des documents)*

**Madame JAMET :**

Je laisse à Madame VEZIN le soin de présenter cette délibération.

**Madame VEZIN :**

La gestion des dossiers retraite nécessite une expertise particulière ; c'est un métier à part entière qui n'est pas à proprement parler celui des services RH des collectivités de notre taille. Le Centre de Gestion de la Gironde propose maintenant un accompagnement technique et juridique permettant à la fois aux agents de préparer au mieux leur retraite par le biais de rendez-vous individuels et à la collectivité de sécuriser les demandes adressées la CNRACL.

**Madame SCHMITT :**

Je trouve en effet que le coût est peu élevé par rapport aux services proposés.

**Madame JAMET :**

Sans autre observation, je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**D-2021/043 – Dépenses payables sans ordonnancement préalable**

*(Lecture est faite des documents)*

**Madame JAMET :**

Je laisse la parole à Madame LACOMBE.

**Madame LACOMBE :**

Cette délibération est un acte de principe qui permet, d'une part, à la Trésorerie de payer sans que nous mandations préalablement (par exemple pour régler une échéance d'emprunt prévue dans un échéancier) et, d'autre part, de payer pour un service qui n'a pas encore été rendu (abonnement à une revue, par exemple). Cette délibération ouvre la possibilité d'avoir recours à ces opérations mais nécessite systématiquement une autorisation de la Présidente dans le cadre de ses délégations pour y avoir recours.

**Madame JAMET :**

Avez-vous des questions ? Passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## Communication

### Rapport Social Unique :

#### **Madame JAMET :**

Ce document n'est pas soumis au vote ?

#### **Madame VEZIN :**

Il s'agit ici d'un bilan au 31 décembre de l'année précédente. Il est soumis à l'avis du comité technique mais n'est pas soumis à l'approbation de notre organe délibérant puisqu'il s'agit d'un constat qui ne peut être modifié.

Cet état des lieux met en évidence une nécessaire amélioration de la place des femmes dans l'encadrement supérieur et intermédiaire, même si nous progressons dans ce deuxième domaine. C'est une gageure car le milieu de la restauration est très masculin.

D'autres points sont soulignés comme le fait qu'environ 20% du revenu de chaque agent est lié au régime indemnitaire.

#### **Madame JAMET :**

Et je rappelle que celui-ci n'est cependant pas comptabilisé dans le calcul à la retraite. Seul le traitement de base est pris en compte dans ce calcul.

#### **Madame VEZIN :**

L'harmonisation prévisionnelle des régimes retraite prévoyait, dans le cadre d'une harmonisation public/privé, d'asseoir la totalité du salaire brut des agents dans la base de cotisation retraite. Il faut savoir qu'actuellement, s'il est vrai qu'un fonctionnaire perçoit une pension sur la base de 70 % de son salaire, ce calcul est amputé de 20 % des revenus dans le cas du SIVU (part du régime indemnitaire).

#### **Monsieur GIRARD :**

Pourquoi les formations dispensées par le CNFPT ne représentent-elle qu'une faible proportion des formations totales ?

#### **Monsieur SIMON :**

En moyenne, selon les chiffres publiés par le CNFPT, le taux de retour est de 48%, ce qui signifie que 52 % des demandes ne sont pas satisfaites (trop ou pas assez de candidats, manque de moyens...). De plus, beaucoup de spécificités métiers, au sein de notre établissement, n'existent pas dans le catalogue CNFPT (comme la GPAO, la production sous-vide, conducteur de lignes...). Enfin, rappelons qu'il s'agit ici d'un bilan sur l'année 2020 durant laquelle, dans le cadre de la crise sanitaire, le choix du CNFPT a été d'annuler l'immense majorité des formations.

Cela ne signifie pourtant pas que nous ne travaillons pas en collaboration avec cet organisme, avec lequel nous avons des relations suivies et très intéressantes. Nous avons notamment participé à la structuration de leur offre catalogue, en détaillant les attentes de la restauration collective et avons été terrain pilote pour la mise en œuvre de nouvelle formation.

**Madame VEZIN :**

Effectivement, nous avons mis en place des formations, comme la prévention de l'usure professionnelle, qui après cette expérience réussie dans nos locaux, va être étendue aux autres collectivités.

Il est à noter, cependant, que l'offre catalogue répond au répertoire des métiers territoriaux les plus représentés : les métiers moins fréquents n'offrent pas de possibilité de concours dédiés ou ne bénéficient pas de formations adaptées. De nombreux métiers de la restauration collective, nécessaires au fonctionnement de grande structure telles que la nôtre (une dizaine en France environ) n'existent pas dans ce répertoire : chef d'exploitation, chef de production, responsable logistique, responsable qualité...

De plus, il n'existe pas de concours d'ingénieur option restauration, par exemple. Madame LAHITTETE pourra vous le confirmer. Un ingénieur agronome qui souhaite passer un concours dans la FPT devra prendre une option qui ne correspond pas du tout à sa formation. Enfin, pour certaines spécialités, comme technicien paramédical, option diététicien(ne), il n'existe pas de préparation à un concours (d'ailleurs fort rare) du fait du petit nombre de candidats.

Le choix d'organismes privés répond donc à une nécessité de formation continue de nos agents sur des métiers très techniques et non à une volonté de ne pas travailler avec le CNFPT, qui assure par ailleurs toutes les formations administratives et juridiques.

**Madame FAHMY :**

Combien d'agents, sur 113, ont signé volontairement la Charte de mobilité durable ?

**Madame SALARIS-BORGNE :**

30 agents, ce qui nous semble désormais être un plafond. L'éloignement et le peu de disponibilité de certains transports collectifs (TER..) sont de vrais freins au développement de ce dispositif maintenant. Nous continuons cependant à rencontrer les agents qui habitent à moins de 5 km du SIVU afin de leur présenter les avantages de choisir d'autres modes de transport que la voiture. Nous envisageons donc d'étendre les actions, en proposant par exemple une sensibilisation à la sécurité routière.

Les premiers bilans sont cependant très satisfaisants car, jusqu'à présent, un seul agent s'est désisté suite à un déménagement et l'ensemble des agents inscrits sont allés bien au-delà du nombre minimum de jours requis par la charte. Leur mode de transport a donc été profondément modifié.

Enfin, pour rappel, le SIVU a participé pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive au challenge de la mobilité, en y ajoutant en plus des concours internes dotés de lots. Nous avons été classés 3<sup>ème</sup> sur 33, dans la catégorie 100-499 employés, avec un taux de participation de 22,31 % pour 29 participants. Certains des bénéficiaires de ce dispositif ont d'ailleurs changé leur mode de transport suite à leur participation.



Tableau de suivi des problématiques de stationnement

**Monsieur IAPICHINO :**

Les problématiques trouvent de plus en plus de solutions.

**Monsieur FEYTOUT :**

Je remercie Jennifer DUVAL qui assure le suivi entre les différents services de la Métropole et le SIVU sur ces sujets.

**Madame JAMET :**

Je suis particulièrement satisfaite de voir qu'il y avait des signalements qui datent de plusieurs années et qui sont aujourd'hui résolus.

**Madame AMOUROUX :**

Quels sont les deux ou trois points durs à travailler ?

**Monsieur IAPICHINO :**

Tous ceux qui restent sans évolution depuis plusieurs années. Nous mettrons les plus problématiques ou les plus anciens en évidence lors de la prochaine séance.

**Madame AMOUROUX :**

Je vous remercie, cela permettra de mieux percevoir les priorités.

**Madame JAMET :**

N'oublions pas que, parfois, il n'y aura pas de solutions possibles, notamment dans certaines écoles du vieux Bordeaux. En revanche, il faut être vigilants et intégrer systématiquement cette problématique lors de la création de nouveaux sites ou lors du réaménagement de l'un d'entre eux.

A priori, je pense que cette dynamique existe maintenant et que les services des villes et du SIVU travaillent en concertation.

## Questions diverses

**Madame JAMET :**

Avez-vous des questions ? Non ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 42.